

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par
M. Fourage, rapporteur

ARTICLE 21

Substituer à la première occurrence du mot :

« à »,

les mots :

« sur le bureau de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.